

Groupe des Entreprises

Le sujet est complexe pour la société française comme pour le groupe des entreprises. Comment réconcilier l'agriculture, faite de petits et de grands, qui produit les aliments de l'homme comme ceux du bétail, les industries agroalimentaires qui regroupent le CAC 40 et tant de TPE / PME et enfin la distribution, dont le poids économique est majoritaire, avec le commerce de proximité auquel nos concitoyens sont tant attachés à travers le petit commerce qui fait la richesse de nos cœurs de ville et de nos bourgs ?

Les consommateurs, à travers la baisse régulière des prix, sont aujourd'hui les principaux bénéficiaires de la situation. En termes d'arbitrage, la LME n'a pas permis de résoudre les conflits et les crises et beaucoup d'entreprises productrices sont aujourd'hui prises en étau.

Il faut aussi rappeler que le grand commerce à dominante alimentaire emploie environ 700 000 personnes dans notre pays et est un des principaux recruteurs de jeunes non ou peu qualifiés. Il s'agit donc d'un secteur stratégique. Mais à quoi ressemblera ce secteur d'activité d'ici 10 ans ?

Sur les recommandations de l'avis, nous validons pleinement leur ambition sur le meilleur partage de la valeur ainsi que celles sur l'information du consommateur tout en mettant en garde sur le risque de renchérissement du coût de nos produits français en cas de mises en place de mesures de traçabilité trop exhaustives et complexes. Nous ne sommes pas seuls et dans un climat de concurrence exacerbée, imposer à nos entreprises françaises des contraintes supplémentaires, les défavoriserait.

Au regard de la complexité du sujet, le rapporteur a fait un travail remarquable pour éviter les pièges de la facilité. Il a su tenir compte des points de vue divers, voire contradictoires et la qualité de son écoute doit être soulignée.

Le groupe des entreprises a cependant des réserves fortes sur certaines préconisations. Si nous sommes favorables à certaines des propositions faites, en particulier, l'évaluation de la LME, le renforcement du rôle des interprofessions et de celui des organisations de producteur dans les négociations ou la contractualisation des relations des organisations de producteurs avec les acheteurs dans un document unique, nous avons des désaccords sur 2 points :

- renforcer l'arsenal juridique est-il utile ? Mieux vaudrait veiller à ce que la loi soit effectivement appliquée en totalité et que les délais des décisions de justice soient raccourcis ;
- le rétablissement du recours auprès de la CNAC va à l'encontre de la simplification administrative que les entreprises réclament à cor et à cri. Cela aura comme conséquence un allongement des délais d'instruction alors que les données environnementales sont déjà largement prises en compte par les CDAC et la CNAC. Il est important de répéter sans relâche que notre économie a besoin de plus de souplesse.

Malgré ces fortes réserves, le groupe des entreprises, ne souhaitant pas rejeter en bloc ce texte, l'a voté.